



1. Point sur la préparation du BP 2019.
2. Désignation représentants CCLO au bureau du Pôle métropolitain.
3. Pôle métropolitain : proposition d'actions.
4. Actualisation des données de fauchage.
5. Proposition d'un « audit du régime des attributions de compensation » par un organisme indépendant.
6. Règlement PIG bien chez soi du CD 64.
7. Prise en charge partielle des frais de restauration du midi pour le personnel de la CCLO au restaurant d'entreprise SODEXO de Pardies.
8. Informations sur les élections professionnelles et sur le prélèvement à la source.
9. Autorisation donnée au Président de signer des marchés.
10. Autorisation donnée au Président de signer des avenants.
11. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).

1. POINT SUR LA PREPARATION DU BP 2019

Les services ont inscrit leurs demandes en fonctionnement et en investissement. Des rencontres avec les élus délégués et les services sont en cours pour examiner ces demandes. Les orientations budgétaires seront présentées en conseil le 12 novembre et un séminaire budgétaire est prévu pour le 26. Le vote du budget primitif 2019 aura lieu au conseil du 10 décembre 2018.

Le bureau prend connaissance des informations sur les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement et des propositions qui lui sont soumises.

2. DESIGNATION REPRESENTANTS CCLO AU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN

Le président a fait valoir auprès de l'exécutif du pôle métropolitain la nécessité que la CCLO, qui a fusionné en 2011 et en 2014, dispose de plus d'élus au bureau du Pays de Béarn. Cette demande a été acceptée et il est nécessaire de désigner deux élus supplémentaires titulaires, parmi ceux déjà présents au sein du conseil syndical.

Le bureau émet un avis favorable pour désigner les maires d'Orthez et de Mourenx.

3. POLE METROPOLITAIN : PROPOSITION D' ACTIONS

Le bureau émet un avis favorable aux deux actions de court terme proposées par le président du pôle métropolitain lors du dernier conseil syndical, le 1^{er} octobre :

- une mission d'accompagnement et de coordination d'un dispositif d'appui, de sauvegarde et de soutien de la population afin de faire face, notamment, aux événements météorologiques (inondations, par exemple),
- la nécessaire solidarité au sein du pôle métropolitain pour le projet de nouveaux locaux de la banque alimentaire Béarn et Soule.

4. ACTUALISATION DES DONNEES DE FAUCHAGE

Dans le cadre de sa compétence voirie, la collectivité réalise l'entretien des accotements de voirie (fauchage) de 1134 km de voies sur les 1400 km qu'elle a en gestion. Pour réaliser cette mission, elle utilise des moyens « en régie » avec 10 agents basés sur deux sites et fait appel à des prestataires privés sous marché.

Lors d'un précédent bureau, la question était posée de savoir si, à l'occasion du départ en retraite d'un agent au 1^{er} juillet 2018 qui n'était pas remplacé, la réalisation de son activité de fauchage pouvait être confiée à un opérateur privé.

Cependant, dans la présentation, une erreur s'est glissée dans le kilométrage pris en compte : 352 km au lieu de 291 km sur la base de Mourenx et 189 km au lieu de 165 km sur la base d'Orthez. Ainsi, le coût de revient kilométrique tous frais confondus (masse salariale, carburants, charges d'amortissement, etc.), est modifié et se rapproche significativement des coûts de revient en entreprise.

Le bureau prend acte de la correction de cette erreur.

5. PROPOSITION D'UN « AUDIT DU REGIME DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION » PAR UN ORGANISME INDEPENDANT

Dans un courrier en date du 23 juin dernier, plusieurs élus ont demandé de « faire réaliser, par un organisme indépendant, un audit du régime des attributions de compensation en vigueur » à la CCLO.

Dans une réponse en date du 6 juillet, il leur a été proposé que cette demande fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un bureau et que les élus signataires membres de ce dernier présentent et portent cette proposition d'audit.

Le bureau émet un avis favorable pour définir le contenu d'un audit global, d'abord sur ce qui a été fait pour améliorer la péréquation entre les communes, ensuite sur ce qu'il serait encore nécessaire de faire en la matière.

6. REGLEMENT PIG BIEN CHEZ SOI DU CD 64

Un bilan du programme d'amélioration de l'habitat et des propositions pour 2018-2021 sont soumises au bureau qui émet un avis favorable afin qu'elles soient reprises dans la préparation budgétaire pour 2019.

7. PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE RESTAURATION DU MIDI POUR LE PERSONNEL DE LA CCLO AU RESTAURANT D'ENTREPRISES SODEXO DE PARDIES

La communauté de communes de Lacq-Orthez dispose d'un accord avec l'association gérant le restaurant d'entreprises de Pardies permettant aux agents de la collectivité qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de ses services.

Le bureau émet un avis favorable à la prise en charge de 2 € par repas pour un montant estimé compris entre 500 et 1 000 € par an.

8. INFORMATIONS SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET SUR LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

Les élections professionnelles destinées à désigner les représentants du personnel aux différentes instances de concertation avec les employeurs (CAP catégorie A, B et C, CCP pour les contractuels et CTP interne à la communauté) auront lieu le jeudi 6 décembre.

La communauté organise en interne les élections au comité technique et disposera de deux bureaux de vote, le principal à Mourenx et un secondaire à Orthez qui seront ouverts de 7h à 16h.

Le dispositif de prélèvement à la source, permettant à l'Etat de collecter l'impôt sur le revenu directement à partir du salaire, sera testé sur les mois de novembre et décembre à la CCLO pour permettre à chacun de vérifier que le taux qui lui est appliqué correspond bien à celui demandé lors de la déclaration de revenus. Pour les élus, un dispositif particulier sera mis en place afin qu'ils conservent le bénéfice de l'abattement fiscal spécifique (la fraction représentative des frais d'emploi).

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à l'entretien du patrimoine végétal de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres.

Le bureau autorise son Président à mettre en œuvre une procédure négociée pour un marché de prestations de services sportifs entre la collectivité et la Société d'économie mixte sportive locale « Elan béarnais Pau-Lacq-Orthez » (prestations de sponsoring/communication institutionnelle en contrepartie des prestations susmentionnées liées à la promotion de la collectivité.

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS :

Le bureau autorise le Président à signer l'avenant au lot 2 du marché relatif à l'achat et la livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour la CCLO et ses communes membres qui a pour objet l'augmentation des prix de ramettes suite à la crise à laquelle est confrontée l'industrie papetière qui a conduit à des hausses successives du prix du papier depuis plusieurs mois.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au lot 4 du marché relatif à l'achat et la livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour la CCLO et ses communes membres qui a pour objet de transférer, à compter du 30 juin 2018, le marché signé avec la société ACTUEL BURO au profit de la S.A.S. LACOSTE, représentée par Financière du Serein en qualité de Président, nouveau titulaire qui s'y oblige dans le cadre du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 2 au lot 5 du marché relatif à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires, contrôles réglementaires sur les engins et équipements du parc routier et nettoyage de vitres qui a pour objet la prise en charge de la maintenance des installations thermiques de la crèche d'Orthez : début de l'entretien de la nouvelle crèche au 1^{er} septembre 2018 et fin de l'entretien de la crèche provisoire au 1^{er} décembre.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Fourniture et livraison de consommables pour les matériels du service espaces verts de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Procédure négociée article 30-1.3°b : Enfouissement du réseau éclairage public de la communauté de communes de Lacq-Orthez - rue Bergoué à Arthez-de-Béarn.
